

Natation (hommes)

La compétition est régie par le Règlement général des Jeux et celui de la Fédération internationale de natation.

1. Chaque équipe est composée d'un minimum de 4 nageurs plus un nageur en réserve (option), l'un desquels fait office de capitaine.
2. Chaque équipe ne peut être représentée que par un seul nageur pour chaque épreuve et chaque nageur participe, au maximum, à deux épreuves individuelles, en plus des relais.
3. L'Organisation hôte est chargée de mettre à disposition les juges officiels et les chronométrateurs. Ceux-ci doivent être membres de la fédération officielle de natation du pays hôte.
4. Les épreuves prévues au programme sont les suivantes:

- Epreuves fixes
- 50 mètres dos
- 100 mètres brasse
- 50 mètres papillon
- 100 mètres nage libre
- 400 mètres nage libre
- Relai 4 x 50 mètres, quatre nages (dans l'ordre suivant: dos, brasse, papillon et nage libre)
- Relai 4 x 50 mètres nage libre

Une épreuve supplémentaire à choisir par l'Organisation hôte:

- 50 mètres nage libre, ou
- 100 mètres quatre nages (dans l'ordre suivant: dos, brasse, papillon et nage libre).

5. Epreuves préliminaires s'il y a plus d'équipes participantes que de couloirs:
Les épreuves préliminaires pour chaque course se composent de deux séries éliminatoires, chacune comprenant à peu près le même nombre de nageurs. La composition des séries éliminatoires et l'attribution des couloirs sont fixées par tirage au sort. S'il y a au moins autant de couloirs que d'équipes, il n'y a pas d'épreuve préliminaire.
6. Dans le cas d'épreuves préliminaires, le vainqueur de chaque course préliminaire et les nageurs qui obtiennent les quatre meilleurs temps suivants sont qualifiés pour l'épreuve finale.
7. Les points attribués à chaque équipe à la fin de chaque course individuelle finale sont les suivants (si 9 équipes participent) :
 - Première place - 10 points
 - Deuxième place - 8 points
 - Troisième place - 7 points
 - Quatrième place - 6 points
 - Cinquième place - 5 points
 - Sixième place - 4 points
 - Septième place - 3 points
 - Huitième place - 2 points
 - Neuvième place - 1 point
 - Non participation ou disqualification - aucun point.

8. Les points attribués à chaque équipe à la fin de chaque course relai finale sont le double des points attribués pour les courses individuelles et sont donc les suivants (si 9 équipes participent) :
 - Première place - 20 points
 - Deuxième place - 16 points
 - Troisième place - 14 points
 - Quatrième place - 12 points
 - Cinquième place - 10 points
 - Sixième place - 8 points
 - Septième place - 6 points
 - Huitième place - 4 points
 - Neuvième place - 2 points
 - Non-participation ou disqualification - aucun point.
9. L'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points gagne la compétition. Si plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points, elles sont classées en fonction du meilleur placement obtenu dans les finales.
10. La composition des séries éliminatoires et l'attribution des couloirs sont fixées par un tirage au sort qui a lieu lors d'une réunion des capitaines d'équipes et du coordonnateur de la discipline dès que le nombre d'équipes participantes a été confirmé.
11. Au plus tard une heure avant le début des épreuves, le capitaine de chaque équipe présente aux juges la liste des participants pour chaque épreuve individuelle et la composition des équipes pour les relais.

Natation (Femmes)

La compétition est régie par le Règlement général des Jeux et celui de la Fédération internationale de natation.

1. Chaque équipe est composée d'un minimum de 4 nageuses plus une nageuse en réserve (option), l'une desquelles fait office de capitaine.
2. Chaque équipe ne peut être représentée que par une seule nageuse pour chaque épreuve et chaque nageuse participe, au maximum, à deux épreuves individuelles, en plus des relais.
3. L'Organisation hôte est chargée de mettre à disposition les juges officiels et les chronométreurs. Ceux-ci doivent être membres de la fédération officielle de natation du pays hôte.
4. Les épreuves prévues au programme sont les suivantes:
 - Epreuves fixes
 - 50 mètres dos
 - 100 mètres brasse
 - 50 mètres papillon
 - 100 mètres nage libre
 - 400 mètres nage libre
 - Relai 4 x 50 mètres, quatre nages (dans l'ordre suivant: dos, brasse, papillon et nage libre)
 - Relai 4 x 50 mètres nage libreUne épreuve supplémentaire à choisir par l'Organisation hôte:
 - 50 mètres nage libre, ou
 - 100 mètres quatre nages (dans l'ordre suivant: dos, brasse, papillon et nage libre).
5. Epreuves préliminaires s'il y a plus d'équipes participantes que de couloirs:
Les épreuves préliminaires pour chaque course se composent de deux séries éliminatoires, chacune comprenant à peu près le même nombre de nageuses. La composition des séries éliminatoires et l'attribution des couloirs sont déterminées par tirage au sort. S'il y a au moins autant de couloirs que d'équipes, il n'y a pas d'épreuve préliminaire.
6. Dans le cas d'épreuves préliminaires, la gagnante de chaque course préliminaire et les nageuses qui obtiennent les quatre meilleurs temps suivants sont qualifiées pour l'épreuve finale.
7. Les points attribués à chaque équipe à la fin de chaque course individuelle finale sont les suivants (si 9 équipes participent) :
 - Première place - 10 points
 - Deuxième place - 8 points
 - Troisième place - 7 points
 - Quatrième place - 6 points
 - Cinquième place - 5 points
 - Sixième place - 4 points
 - Septième place - 3 points
 - Huitième place - 2 points
 - Neuvième place - 1 point
 - Non participation ou disqualification - aucun point.

8. Les points attribués à chaque équipe à la fin de chaque course relai finale sont le double des points attribués pour les courses individuelles et sont donc les suivants (si 9 équipes participent) :
 - Première place - 20 points
 - Deuxième place - 16 points
 - Troisième place - 14 points
 - Quatrième place - 12 points
 - Cinquième place - 10 points
 - Sixième place - 8 points
 - Septième place - 6 points
 - Huitième place - 4 points
 - Neuvième place - 2 points
 - Non-participation ou disqualification - aucun point.
9. L'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points gagne la compétition. Si plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points, elles sont classées en fonction du meilleur placement obtenu dans les finales.
10. La composition des séries éliminatoires et l'attribution des couloirs sont déterminées par un tirage au sort qui a lieu lors d'une réunion des capitaines d'équipes et du coordonnateur de la discipline dès que le nombre d'équipes participantes a été confirmé.
11. Au plus tard une heure avant le début des épreuves, le capitaine de chaque équipe présente aux juges la liste des participantes pour chaque épreuve individuelle et la composition des équipes pour les relais.